

Des volontaires en service civique pour le secteur sportif gersois !



Des volontaires en service civique pour le secteur sportif gersois !

Dès la saison prochaine, les associations sportives pourront bénéficier du nouvel agrément d'intermédiation en Service Civique délivré par la préfecture du Gers au Comité Départemental Olympique et Sportif du Gers (CDOS 32). Agréé pour l'accueil de volontaires, le CDOS 32 propose désormais aux comités départementaux et aux clubs gersois un service de mise à disposition dans le cadre de l'engagement en Service Civique.

Un engagement partagé

Véritable tremplin vers l'avenir pour les jeunes de 16 à 25 ans, ce dispositif valorisant un engagement d'intérêt général bénéficie à la fois au volontaire, qui se voit offrir l'opportunité d'une expérience unique dans un secteur qui le passionne, et à la structure, qui dispose d'un véritable soutien à son développement associatif.

Les jeunes se voient attribuer un tuteur pour les accompagner tout au long de leur mission au sein de la structure, mais aussi dans la conception de leur projet d'avenir. Les associations, quant à elles, profitent d'un regard neuf pour l'expérimentation de projets innovants, la redynamisation de leur réseau et la promotion d'activités à la rencontre de nouveaux publics.

Le rôle du CDOS 32

Grâce au dispositif d'intermédiation, le CDOS accompagne les associations sportives dans leurs projets et leurs démarches pour faciliter l'accueil d'un volontaire. En dispensant de demande d'agrément, l'intermédiation permet de simplifier la mise en place d'une mission.

De plus, le CDOS co-construit le projet de mission avec la structure, gère les démarches administratives et les inscriptions aux formations et apporte renseignements et conseils tout au long de la mission.

Avis aux 16-25 ans : déjà 2 offres de mission à pourvoir !

Vous êtes passionné par le secteur sportif ? Participez au développement du CDOS du Gers en devenant "médiateur du sport pour le développement des comités, des clubs et de la pratique sportive" ! Deux missions sont d'ores et déjà à pourvoir pour une durée de 8 mois (25h/semaine) et une indemnisation mensuelle de 580.55€ (montant susceptible d'évoluer).

Les volontaires accompagneront l'équipe du CDOS dans ses actions de sensibilisation au sport santé, d'aide au développement des structures sportives du territoire, de coordination d'événements, etc. Cette mission vise à valoriser la pratique sportive en modifiant les comportements des populations et en la rendant accessible à tous.

Pour en savoir plus :

CDOS 32 - Maison du sport - 36 rue des Canaris - 32000 Auch

05 62 05 13 81 - gors@franceolympique.com - <http://gors.franceolympique.com>

www.service-civique.gouv.fr